



coopération
allemande

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Cluster Agriculture et Emploi

Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)

Mise en œuvre par :

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – Cluster Agriculture et Emploi

Fourniture et Acquisition de 28 machines de fabrication des biopesticides (presseuses à huile, moulins) adaptés pour la production de l'huile de neem dans le cadre de la petite irrigation **DOSSIER N° 7000017188**

1. Informations générales

1.1 Contexte et Justification.

Le **Programme de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)**, financé par le BMZ, œuvre pour le développement d'une agriculture productive, durable et résiliente au Niger. Ses interventions portent principalement sur la petite irrigation et l'agroécologie dans les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéri.

La mise en œuvre repose sur une approche multi-niveau combinant :

- Le renforcement institutionnel ;
- La formation et le conseil aux producteurs ;
- Le partenariat avec des dispositifs de conseil privés, professionnels et étatiques.

Dans un contexte marqué par la dégradation des terres, la variabilité climatique et la vulnérabilité de l'agriculture pluviale, la petite irrigation constitue une alternative stratégique pour :

- **Renforcer** la sécurité alimentaire ;
- **Améliorer** les revenus des ménages ruraux ;
- **Promouvoir** des systèmes agricoles résilients.

Dans le but d'appuyer les femmes membres des sociétés coopératives (SCOOP) et d'alléger la pénibilité de leur travail, le PromAP a jugé opportun de les accompagner par l'introduction d'équipements spécifiques, notamment des presses à huile et des moulins. Ces matériels sont destinés à la fabrication de biopesticides ainsi qu'à la transformation d'autres produits dérivés, permettant ainsi d'optimiser la production.

Dans ce cadre, le PromAP envisage d'équiper les SCOOP identifiées. La fourniture et l'acquisition de ces machines constituent un levier stratégique pour garantir la disponibilité constante des biopesticides. L'objectif final est de les mettre à la disposition des producteurs qui ne disposent pas toujours du temps ou des connaissances nécessaires pour les fabriquer eux-mêmes.

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet : La **fourniture et l'acquisition de ces machines (moulins, presseuses d'huile)** destinés à la **fabrication des biopesticides adaptés pour la production de l'huile de neem dans le cadre de la petite irrigation.**

Ces équipements, accompagnés de leurs accessoires et dispositifs de fonctionnement, visent à :

- Garantir la disponibilité des biopesticides fiables et durables pour la petite irrigation,
- Contribuer à la mise à l'échelle des systèmes de lutte commune des ennemis des cultures dans un environnement sain.

La fourniture comprend également:

- La livraison des machines en bon état de fonctionnement,
- La mise à disposition des accessoires nécessaires,
- Ainsi que la garantie constructeur et l'appui technique initial pour l'utilisation et l'entretien courant.

2. Spécifications techniques

3.1 Equipement

La prestation consiste à la fourniture des équipements suivant :

- Moulin à condiment avec Moteur essence
- Presse à huile hydraulique (manuelle)

3.2 Equipements et spécifications techniques requise

Spécifications techniques du matériel		
Articles	Quantité	Caractéristiques techniques ¹
Moulins à condiment avec Moteur essence	14	Longueur : 90 cm, largeur : 50cm, hauteur : 165 mm, minimum, tôle de 20/10, Chambre de mouture ; tôle de 50/10, fer plat de 30/10, disque en fonte, tige filetée de 14, axe en fer rond de 25 ou 30, tube rond de 30. Cadre fer cornière 50 x 4, fer U de 80, fer U de 50, fer plat de 60, 1 palier 205, fer rond de 20, fer rond de 60, 1 roulement 6205, Boulons de 12X50, 1 Moteur essence 5 CV minimum, 1 Courroie de transmission, 1 poulie en aluminium.
Presse à huile hydraulique (manuelle)	14	Longueur : 900 mm, Largeur 380 mm ; Hauteur : 2,10 m minimum, poids : 130 kg minimum, Châssis : Fer U de 80, base : 80 cm, mécanisme d'entraînement : Cric de 32 Tonne, capacité de production : 75litres par jour, avec lot des pièces de recharge (2 amortisseurs, 1 cric).

L'entreprise reste responsable de la qualité des équipements fournis. Un contrôle de conformité entre les équipements proposés et ceux utilisés sera effectué en totalité. Tout équipement fourni jugé défectueux ou ne répondant pas aux critères définis dans le cahier de charge devra être remplacé sans délai par l'entreprise et à ses frais. Le prestataire doit proposer **une garantie de minimum six (06) mois** sur tous les équipements.

4. Durée de la prestation

La durée de la prestation est prévue pour **trois (03) mois** après la réception du bon de commande.

5. Portée de l'Offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrite dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

6. Soumissionnaires éligibles

¹ Veuillez fournir le maximum de précisions tout en restant neutres par rapport aux marques, etc.

Sont admis à participer à cet appel d'offre, les fournisseurs qui :

- Sont en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale et fournir les copies des documents administratifs (Registre de commerce, NIF, ARF)
- Disposent d'une preuve de l'exécution de prestation similaires

Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

7. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en un (01) seul lot.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

9. Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra une offre Administrative et technique en un seul fichier(1) et une offre financière (2) dans un autre fichier.

A. Composition de l'offre Administrative et Technique : (critères d'éligibilités)

L'offre administrative et technique sont composées de documents ci-après :

- La copie légalisée du numéro d'identification Fiscal (NIF)
- La copie légalisée du registre du commerce et du crédit Mobilier (RCCM)
- La copie légalisée de l'attestation de Régularisation Fiscale (ARF)
- La preuve de l'exécution de travaux similaires (au moins une (01) attestations de bonne exécution/ fourniture d'équipements).
- **la fiche technique avec les caractéristiques techniques détaillées des matériels proposés (photos à l'appui)**

NB : les documents constituant l'offre administrative et technique ont tous un caractère éliminatoire. Le manque d'une seule pièce rend l'offre inéligible.

B. Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre. Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

10. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

11. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaire.

12. Mode de présentation de l'Offre

Les soumissionnaires présenteront trois (03) offres, à savoir l'offre administrative et technique en un seul fichier (1) et l'offre financière dans un autre fichier (2), les deux fichiers différents annexé dans un même mail.

- **Fichier 1 ou Dossier 1 : Offre Administrative et technique.**
- **Fichier 2 ou Dossier 2 : Offre Financière.**

Ces deux fichiers ou dossiers doivent être envoyés dans un seul mail à l'adresse suivante : NE_Quotation@giz.de au plus tard le **lundi 20 juillet 2026 à 23h59mn heure locale du Niger**

Les fichiers dépassant 15 Mo doivent être envoyés sous formes compressées ZIP, ou par files transfert ([Cryptshare \(giz.de\)](https://cryptshare.giz.de)) en précisant le mot de passe ou code d'ouverture dans le mail d'envoi de vos offres.

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro :

Dossier N° 7000017188 Fourniture et Acquisition de 28 machines de fabrication des biopesticides (presseuses à huile, moulins) adaptés pour la production de l'huile de neem dans le cadre de la petite irrigation. Toute offre dont l'objet et/ou le numéro ne sont pas correctement inscrits dans l'objet de mail, ne sera pas identifiable et ne sera donc pas ouverte.

13. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

13.1 Adresse / Lieu

Les offres administratives et financières doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : NE_Quotation@giz.de

Objet du mail : Dossier N° 7000017188 Fourniture et Acquisition de de 28 machines de fabrication des biopesticides (presseuses à huile, moulins) adaptés pour la production de l'huile de neem dans le cadre de la petite irrigation.

13.2 Date de remise des offres.

Votre offre doit être envoyée par mail au plus tard le **lundi 20 juillet 2026 à 23h59mn heure locale du Niger**

14. Examen des Offres

14.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.

14.2 Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

14.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères des points 3 et 6.

14.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

15. Correction des Erreurs

15.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

15.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

16. Canevas de l'offre financière.

Le canevas de l'offre financière est à respecté strictement. Le non-respect de ce canevas est un critère éliminatoire, car l'offre sera déclarée incomplète, ou non conforme.

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Coût (FCFA)
1	Moulin à condiment avec Moteur essence	Unité	14		
2	Presseuse d'huile	Unité	14		
3	Transport machine Agadez (7machines)	Unité	1		
4	Transport machine Tillabéry (7machines)	Unité	1		
	Total				

17. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

Rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

Pour des questions de compréhension du présent DAO, veuillez envoyer un courriel à l'adresse : procurement.niger@giz.de au plus tard le 16 juillet 2026 à 15 Heure locale du Niger. Dépassé cette date et heure, vos questions de compréhensions n'auront pas de réponses.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces dates et heures (lundi 20 juillet 2026 à 23h59mn heure locale du Niger) ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.